

Ref : CA2016/60

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'OCTROI DE MODULATIONS DE SERVICE POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS ANR OU ERC

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux-M III du 13 juillet 2012 relative à la gestion du temps de travail et aux congés légaux des personnels enseignants et enseignants-chercheurs,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission de la recherche en sa séance du 16 juin 2016,

➡ **DÉCIDE d'approuver l'octroi de modulations de service pour cinq enseignants-chercheurs de l'Université Bordeaux Montaigne candidats à des appels à projets ANR ou ERC, à raison de 32 heures/ enseignant, sous réserve des conditions suivantes :**

- les bénéficiaires doivent être lauréats des appels à projets auxquels ils ont candidaté ;
- les projets concernés doivent être hébergés à l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 juin 2016.

Nombre de membres présents	26
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de votes pour	34
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 05/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/06/2016